

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 23 septembre 2024
N° CP-2024-7-8-11
N° applicatif 9992

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

GARANTIE D'EMPRUNT - MAINLEVÉE D'HYPOTHEQUE - ASSOCIATION DES AMIS DE L'EHPAD SAINT FRANCOIS

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la mainlevée de l'hypothèque à l'association des amis de l'EHPAD Saint-François.

Au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de mainlevée d'hypothèque à l'association des amis de l'EHPAD Saint-François.

Par délibération du 10 mai 2021, la Commission Permanente a accordé la garantie d'emprunt à la Fédération de Charité Caritas Alsace à hauteur de 100% pour le montant et la durée résiduels d'un prêt d'un montant total à l'origine de 1 000 000 € contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer des travaux de restructuration de la Maison de retraite Saint-François à Marienthal, suite à l'intégration de l'association des amis de l'EHPAD Saint-François à la Fédération de Charité Caritas Alsace.

La Fédération de Charité Caritas Alsace sollicite la mainlevée de l'hypothèque conventionnelle inscrite au profit de la Collectivité sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier de Haguenau section DN n°034/0018, n°129/0018 et n°130/0018, section DO n°082/0003 et n°084/003, section DW n°019/0013 et section EA n°035 et n°036.

La Collectivité conservera l'inscription hypothécaire sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier de Haguenau section DN n°128/0018 et section DO n°080/0003, n°081/0003 et n°083/0003.

Ces parcelles ont été renumérotées et les références sont donc différentes de la dernière délibération concernant cette garantie d'emprunt.

Le projet d'avenant à la convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision est joint en annexe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la mainlevée de l'hypothèque conventionnelle inscrite au profit de la Collectivité sur les biens de l'association des amis de l'EHPAD Saint-François cadastrés au Livre Foncier de Haguenau DN n°034/0018, n°129/0018 et n°130/0018, section DO n°082/0003 et n°084/003, section DW n°019/0013 et section EA n°035 et n°036.

La Collectivité conservera l'inscription hypothécaire sur les parcelles cadastrées au Livre Foncier de Haguenau section DN n°128/0018 et section DO n°080/0003, n°081/0003 et n°083/0003.

Le projet d'avenant à la convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision est joint en annexe.

- D'approuver les termes du projet d'avenant à la convention joint en annexe.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.